



# **Non à la criminalisation des locataires en difficulté et des squatteurs de logements vides !**

Les députés Macronistes, soutenus par Darmanin et Dupont Moretti, vont faire voter une loi d'un autre âge, dès la fin novembre, condamnant :

**- à 3 ans de prisons et 45 000€ d'amende les occupants sans titre de logements VIDES, avec expulsion en 48h, sans jugement ;**

**- à 6 mois de prison et 7500€ d'amende les locataires qui restent dans les lieux à l'issue des délais après jugement d'expulsion. De plus, pour les locataires en impayé lors de l'audience au tribunal, ce sera l'expulsion automatique, même si le locataire apure ensuite sa dette.**

Rappelons qu'à l'heure actuelle, pour éviter la résiliation du bail et l'expulsion du locataire, le juge peut lui accorder un échéancier pour rembourser l'impayé de loyer. S'il le respecte, son bail se poursuit et il n'est pas expulsé. Si le locataire expulsé ne se met pas de lui-même à la rue, il sera considéré comme un délinquant.

**C'est le choix entre la rue, où l'on meurt à l'âge moyen de 48 ans, ou la prison pour celui ou celle qui refuser de quitter son logement afin de protéger sa famille !**

Cette proposition de loi d'une grande brutalité menace les locataires et les squatters, alors que la crise du logement s'aggrave, que le nombre de sans abris (300 000) et de logements vides (3,1 millions selon l'INSEE) augmentent, que les impayés de loyer touchent près de 500 000 locataires, que 60 000 demandes d'expulsions forcées sont transmises aux Préfets ...

Au lieu de lutter contre la crise du logement, le logement cher, la spéculation, la fraude aux rapports locatifs, la vacance, l'insuffisance de logements sociaux, et après une campagne mensongère de diabolisation médiatique contre les locataires en galère et les squatteurs, ils s'attaquent aux victimes de la crise... en faveur des vautours et des cupides !

**Ce projet de loi doit être débattu à l'Assemblée Nationale à partir du 28 novembre 2022.**

**Mobilisons-nous !**

**Rassemblement LUNDI 28 NOVEMBRE**

**à 18h00**

**devant le Palais de Justice de Rouen**